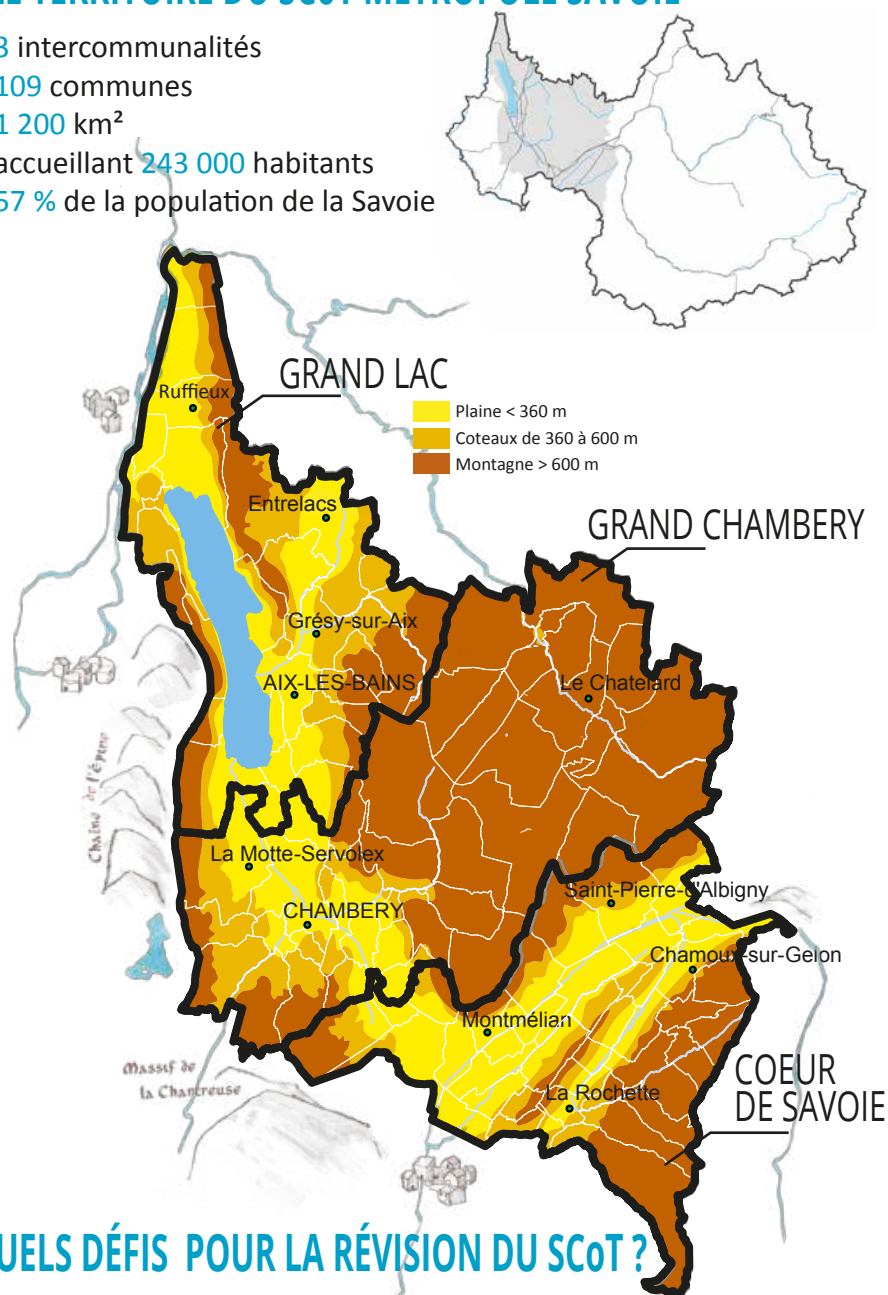


LE TERRITOIRE DU SCoT METROPOLE SAVOIE

3 intercommunalités
109 communes
1 200 km²
accueillant 243 000 habitants
57 % de la population de la Savoie



POURQUOI RÉVISER LE SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Métropole Savoie, approuvé en 2005, est l'un des premiers de France à avoir vu le jour.

Sa révision est rendue nécessaire par une obligation de renforcer sa compatibilité avec le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, et par de nouvelles dispositions législatives et réglementaires que le SCoT doit respecter.

Il s'agit par ailleurs d'un choix politique des élus de Métropole Savoie, qui fait suite à l'évaluation du SCoT réalisée en 2015.

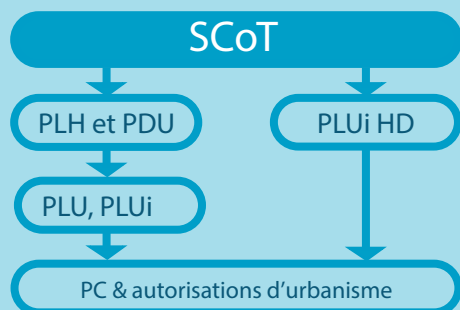
Depuis le 1er janvier 2017, le Syndicat mixte intègre 14 communes supplémentaires correspondant à l'ancienne Communauté de communes Cœur des Bauges. La révision du SCoT est donc menée sur un nouveau périmètre de 1 200 km² accueillant 243 000 habitants.

Un SCoT, C'EST QUOI ?

Le SCoT est un document d'urbanisme. Il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, pour 15 à 20 ans.

Il fixe des orientations en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...

Les PLH (Programmes Locaux de l'Habitat), PDU (Plans de Déplacements Urbains), PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunaux) doivent être compatibles avec le SCoT.



QUELS DÉFIS POUR LA RÉVISION DU SCoT ?

Réviser le SCoT de Métropole Savoie, c'est bâtir un projet au service de l'attractivité du territoire et au service des habitants actuels et futurs, tout en assurant la cohérence des choix d'aménagement.

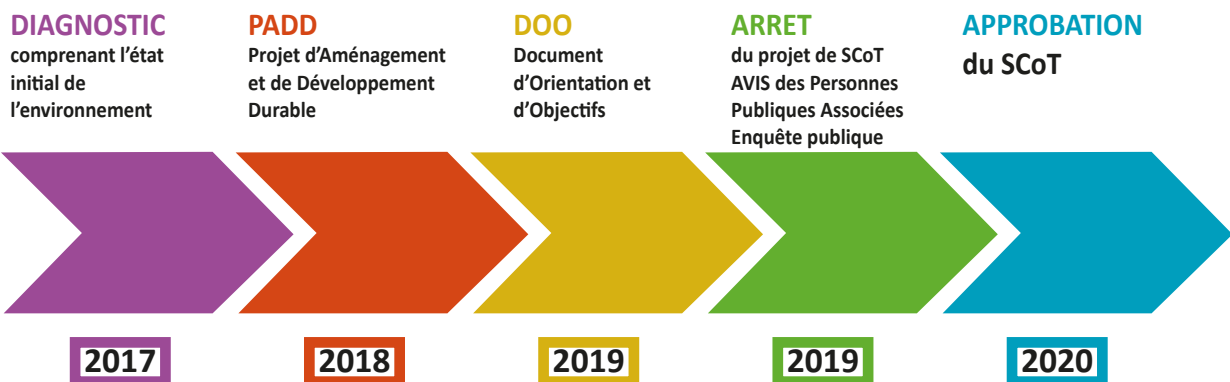
La révision du SCoT Métropole Savoie se propose de viser et approfondir les orientations suivantes, permettant de poursuivre les efforts déjà engagés et d'intégrer de nouvelles ambitions :

- Accompagner les territoires dans une gestion économe du foncier ;
- Veiller à la pérennité des ressources et du patrimoine environnemental du territoire ;
- Assurer un parcours résidentiel effectif pour tous les ménages ;
- Inscrire la question des mobilités au cœur du projet d'aménagement, jusque dans les communes rurales ;
- Accompagner le territoire vers la transition énergétique ;
- Intégrer le développement du numérique ;
- Définir un nouveau projet économique (intégrant les activités agricoles et touristiques) ambitieux et réaliste.

UNE RÉVISION EN PLUSIEURS ÉTAPES

Après une phase d'actualisation du diagnostic territorial au cours de l'année 2017, le syndicat travaille actuellement à l'élaboration du «Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce PADD exprimera la volonté politique des élus en matière d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. Il sera décliné en orientations et prescriptions de mise en œuvre via la réalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Enfin, une phase « administrative » sera menée suite à l'arrêt du document, durant laquelle sera notamment organisée une enquête publique.



SUIVEZ LA RÉVISION DU SCoT

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet **www.metropole-savoie.com**

Des informations sur l'avancement de la démarche seront également relayées par les sites internet de vos intercommunalités :

www.grand-lac.fr, **www.grandchambery.fr**, **www.coeurdesavoie.fr**, par leurs bulletins d'information ainsi que par cette publication METROPOLE SAVOIE Infos.

Des **affichages** au siège de Métropole Savoie et dans votre Communauté d'Agglomération ou Communauté de Communes sont également consultables.

Au siège de Métropole Savoie, pendant les horaires d'ouverture, **un dossier de suivi de la procédure de révision du SCoT** est mis à la disposition du public.

Au cours de la révision du SCoT, **des réunions publiques et une exposition itinérante** seront organisées.



DONNEZ VOTRE AVIS



Un recueil de vos remarques, suggestions, avis est à votre disposition au siège du Syndicat Mixte Métropole Savoie.

Vous pouvez aussi réagir par mail :

revision.scot@metropole-savoie.com



Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale

25 rue Jean Pellerin CS 72430

73024 CHAMBERY CEDEX

04 79 62 91 28 - info@metropole-savoie.com

www.metropole-savoie.com

Bulletin d'information de juin 2018

Directeur de la publication : Jean-Claude Montblanc

Rédaction/mise en page/cartes : Métropole Savoie

Visuel SCoT : François Blaire

Illustrations : @diego1012/ Fotolia - @sdecoret/ Fotolia

Edition numérique.

identification ISSN : 1287-373X

